

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire visant à l'attribution de récompenses aux 89 bacheliers de la promotion 2023 ;

Considérant que le Baccalauréat est un diplôme charnière de notre système éducatif, qui marque la fin des études secondaires et autorise l'accès à l'enseignement supérieur ;

Considérant que l'obtention du Baccalauréat avec mention représente un travail et des efforts singuliers de la part des lycéens qui méritent d'être récompensés ;

Considérant qu'il convient d'encourager la réussite scolaire et de mettre à l'honneur les élèves méritants ;

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Article 1 : d'attribuer les récompenses ci-après aux bacheliers de la promotion 2023 dont la liste est jointe à la présente :

- Mention très bien : 300,00 €
- Mention bien : 200,00 €
- Mention assez bien : 150,00 €
- Sans mention : 100,00 €

Article 2 : de donner mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire

La Secrétaire de séance

AR-Préfecture de Basse-Terre

FerdY LOUISY

Acte certifié exécutoire

Tiphany MELANE

Réception par le Préfet : 08-08-2023

Publication le : 08-08-2023



LISTE DES BACHELIERS PROMOTION 2023



MENTION TRÈS BIEN (300 €)

N°	NOM	Prénom
1	ABATAN	DARA
2	BESTORY	MAENIME
3	BRIOLAN	RACHEL
4	COCODEAU	JESSY
5	DELOUMEAUX	MARINE
6	GALVANI	MAELINE
7	HUBERT	JORIS
8	MARINO	MATHEO
9	MEDELUS	ROSY
10	RANDAL-BOULAY	AMBRE
11	SADIKHOSEN	LILIAN

MENTION BIEN (200€)

N°	NOM	Prénom
1	ASSOUAN	MALYCA
2	BIBRAC	SARALINE
3	BONBON	JOEY
4	DEMANGUE	JORYS
5	FACORAT- GASPARD	CANDICE
6	FICADIERE	CORALIE
7	GUERRIER	DAPHNA
8	GUOSEF	ANESIA
9	HENRY	JULY
10	LARONNE	KESSY
11	LE TUMELIN	MELINA
12	LIBRUN	LOUDY
13	MAURICE	YVELT
14	NEPOST	SAWEETHA
15	POPSING	MATHILDE
16	POTEAU	ENWAN

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08-08-2023

Publication le : 08-08-2023



LISTE DES BACHELIERS PROMOTION 2023



MENTION ASSEZ BIEN (150 €)

N°	NOM	Prénom
1	ALIGENES	GUYLANE
2	ATELLEY	YANNIS
3	BADLOU-CLAMAN	TAI"RIC
4	BISSAINTE	MATTHIEU
5	BURAN	NAOMIE
6	CHAPOULIE	KIGALIE
7	CROICHY	JEFF-GUERLIN
8	DESTINE	KELO-JORDAN
9	DONINEAUX	RUTH
10	DORLEANS	GAEL
11	EDMOND	DYLONE
12	FICHER	KENZA
13	GUERRIER	JUDE
14	JEAN-LOUIS	AELITA
15	MARCELIN	NADER
16	MARTIN	CHRISSDARIO
17	MOCKA	LORYANE
18	NEGRIT	JAWEN
19	PARAISON	KEVLYNE
20	PAUL	LINAELLE
21	PAULINE	IAN
22	PIERRE	LOUSELINE
23	POUVAIT	SAMUEL
24	RAYMOND	BETTINA
25	SAINT GERMAIN	AIMERIC
26	SEYTOR	NATHAN
27	SOUBER	RHONELLE
28	THOMAS	JOELLAN
29	TURLET	SAID

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08-08-2023

Publication le : 08-08-2023



LISTE DES BACHELIERS PROMOTION 2023



MENTION ADMIS (100 €)

N°	NOM	Prénom
1	ABON	THEO
2	ALIANE	CHRISLANDA
3	ANDY	RADJI
4	AUGUSTIN	MAELLE
5	BASSIEN	ORLANE
6	BERGAME	KHESSIA
7	BOCAGE	SACHA
8	BONBONNE	KYLIAN
9	CIALEC	YANORA
10	DE LACAZE	KILHYAN
11	EXILIEN	MITCHNA
12	FARESCOUR	GWENAEL
13	FORTUNE- MOUTOUSSAMY	MELODY
14	HUBERT	SAIDA
15	JEAN	EDEN
16	JEAN-LOUIS	KYLIANE
17	JESOP	DORIS
18	JOSEPH	EDSON
19	JOVIAL	TESSA
20	JOVIN	JHONSEN
21	JULIEN	MARIE-CHRISTINE
22	LAUTRIC	STEEVEN
23	LEMBERT	JASON
24	MINATCHY	JULIAN
25	MONDY MAURIELLO	ANTONIO
26	MONTILUS	STEEVE
27	NUMA	SANDRINE
28	PINEAU	SACHA
29	RAMSAMY	TEYSSA
30	SAINT GERMAIN	MAEL
31	VALMOND	ROBINSON
32	YOMBA	KEYLLIAN
33	ZENON	TRACY

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08-08-2023

Publication le : 08-08-2023